

**PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :**

- ⇒ Ce document imprimé
- ⇒ Le Cerfa N°12156\*05, imprimé de demande de subvention
- ⇒ Le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale
- ⇒ Les comptes de résultat de l'année écoulée ou de la saison écoulée (si clôture en juin de l'année en cours) et bilan financier (**avec la notification du solde de tous les comptes de l'association**) certifié conforme par le Président.
- ⇒ Le RIB de l'Association (tout changement de compte bancaire après la date de remise des dossiers doit être systématiquement communiqué)
- ⇒ Les statuts modifiés le cas échéant avec copie du récépissé de déclaration des statuts à la Sous-préfecture
- ⇒ La composition du bureau de l'Association, **si changement depuis la dernière demande de subvention**, avec copie du récépissé de déclaration du bureau à la Sous-préfecture
- ⇒ Le rapport du Commissaire aux comptes (le cas échéant - cf. point ②)

① Toute subvention égale ou supérieure à 23 000 €uros fera l'objet d'une convention.

② L'Association bénéficiant sur une année de 153 000 €uros de subventions publiques doit établir, chaque année, un compte de résultat et une annexe, et désigner un Commissaire aux comptes et un suppléant.

→ **Dossier à rendre complet en 1 exemplaire le 30 septembre 2019 au plus tard**  
**Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité**

NOM DE L'ASSOCIATION : .....  
(Nom exact de l'association, celui déclaré à la Sous-Préfecture)

Nombre total d'adhérents : .....  
Nombre d'adhérents chalon nais : .....  
Nombre d'adhérents grands chalon nais : .....

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

DOSSIER RECU AU SERVICE VIE ASSOCIATIVE le :

TRANSMIS A ..... le :